



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5281

Jardins partagés - Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation temporaire à titre gratuit avec l'association "Ferran'Terre", sise 263 rue Paul Bert à Lyon (3ème arrondissement) pour la mise à disposition d'un terrain métropolitain situé place Ferrandière à Lyon (3ème arrondissement)

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Mme BESSON Dounia

SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 23 DECEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 27 DECEMBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme FRIH (pouvoir à Mme AIT MATEN), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), M. PHILIP, Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. LEVY), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à Mme GRANJON), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : Mme LEVY, M. KIMELFELD

2019/5281 - JARDINS PARTAGES - APPROBATION ET
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION
D'OCCUPATION TEMPORAIRE A TITRE GRATUIT AVEC
L'ASSOCIATION "FERRAN'TERRE", SISE 263 RUE PAUL
BERT A LYON (3EME ARRONDISSEMENT) POUR LA
MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN METROPOLITAIN
SITUE PLACE FERRANDIERE A LYON (3EME
ARRONDISSEMENT) (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 décembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon met à disposition de la Ville de Lyon un espace situé place Ferrandière à Lyon (3^{ème} arrondissement) et relevant de son domaine public de voirie. Un jardin partagé a été aménagé en 2017 par la Ville de Lyon en soutien au projet porté par l'association Ferran'Terre.

L'association Ferran'Terre s'est constituée dans le but d'animer des espaces jardinés partagés et un espace de compostage collectif. Ces espaces favorisent les rencontres entre les habitants du quartier, sensibilisent au jardinage écologique et au recyclage des déchets.

Il est proposé de renouveler la mise à disposition de l'association Ferran'Terre, par convention d'occupation temporaire à titre gratuit, du terrain de 130 m² pour un usage de jardin partagé. La mise à disposition est proposée jusqu'au 31 décembre 2021 sous condition des modalités de mise à disposition du terrain par la Métropole de Lyon.

La valeur locative totale annuelle correspondant est de 650 euros, faisant l'objet d'une valorisation au budget général de la Ville au titre de la subvention en nature accordée à ladite association dans le cadre de la présente convention.

L'ensemble des installations faites à l'intérieur du jardin est géré par l'occupant.

A cette convention sont joints en annexes un plan de localisation, une grille de répartition indicative des modalités de gestion et d'entretien du terrain, la charte des jardins partagés lyonnais.

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Oui l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

- 1- La convention d'occupation temporaire, ainsi que ses annexes jointes à la présente délibération, au profit de l'association Ferran'Terre, sise 263 rue Paul Bert à Lyon (3^{ème} arrondissement), est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Dounia BESSON